

## **ELABORATION DU PLU DE MAXOU : ARTICLES DE PRESSE**

- **La Dépêche du Midi : Publié le 30 décembre 2014 :**

### **Plum : encore un an de travail**

Le maire de Maxou (</communes/maxou,46188.html>), Aimé Sabot, fait un point d'étape sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme multicommunal.

#### **Où en est l'avancée du PLUM ?**

Après une mise en veille en raison des élections municipales du printemps, le travail sur le Plum, plan local d'urbanisme multicommunal, a repris. Nous en sommes à présent à la réflexion sur le zonage. Un peu de retard a aussi été pris en raison des adaptations nécessaires pour adapter notre Plum aux changements législatifs, notamment l'entrée en vigueur de la loi Alur. Il a fallu enfin établir une délibération pour définir un plan d'équipement de défense incendie, dossier indispensable pour toute nouvelle construction, avant de devenir très probablement obligatoire pour les habitations existantes ; ce travail est en cours.

#### **Avez-vous apporté des modifications au travail mené par le conseil municipal qui vous a précédé ?**

Non, pas vraiment : les cinq zones potentiellement constructibles définies lors du mandat précédent n'ont pas été remises en cause. L'espace potentiellement constructible concerne donc une surface totale autour de 40,000 m<sup>2</sup>, pour 27 ou 28 maisons. Je tiens d'ailleurs à signaler qu'actuellement deux permis de construire sont en cours.

#### **Quelle sera l'étape suivante ?**

Ce sera l'écriture du règlement, définissant globalement les critères de construction à respecter pour obtenir un permis de construire. Ensuite viendra la présentation aux « personnes publiques associées » (représentants de l'État, du département, des communes voisines de Maxou, etc.).

#### **La population sera consultée ?**

Oui, bien sûr, par l'enquête publique qui permettra à chacun de faire des remarques, des objections. On approchera de la fin de ce chantier du Plum. Il faut bien dire pourtant que ce dossier ne sera pas totalement refermé, un Plu étant destiné à évoluer pour faire face aux changements que peut connaître la commune, un Plu est révisable dès que les services de l'État l'ont validé.

#### **Tout cela donne donc un achèvement du Plum pour quelle date environ ?**

Probablement autour de la fin de l'année 2015.

*Propos recueillis par notre correspondant Jean-Louis Parise*